

Compte-rendu de l'audience du 4/11/2009 au MEN

La Conférence, constituée d'une délégation importante a été reçue par M. Erick Roser, conseiller pour la pédagogie et M. Patrick Allal conseiller social du ministre. Les questions sur lesquelles nous souhaitons intervenir dans le cadre de cette délégation concernaient tout d'abord l'enseignement professionnel, puis l'enseignement technologique et enfin le collège.

Sur le premier point Irène Tromeur et Marie-Christine Leclerc de l'ANPBSE ainsi que Charlotte Bernard de l'APV ont d'emblée mis l'accent sur les difficultés voire les incohérences dans lesquelles se débattent leurs collègues de l'enseignement professionnel. Tout d'abord, elles ont fait remarquer que la réforme du bac pro en 3 ans n'était acceptable qu'à la condition de proposer en parallèle une ouverture des CAP pour pallier à la disparition des BEP. Certains élèves abandonneront avant la fin des 3 années, dès l'obtention de la certification. Concernant le CCF, son extension par rapport à l'examen final n'est pas définie ce qui pèse sur la nature et la valeur de la certification du diplôme ; par ailleurs il n'existe pas d'ajustement entre les grilles d'évaluation du CCF des CAP et des BAC pro ; elles sont diverses selon les académies et il existe une grande disparité entre les académies et les établissements sur le ratio horaire élèves-professeurs nécessaire à l'évaluation ; ce manque d'harmonisation nuit à un traitement équitable des élèves sur tout le territoire.

Dès que les 3 années de bac pro seront en place, les élèves vont rencontrer des difficultés pour trouver une entreprise pour les périodes de formation obligatoires.

Les professeurs de Biotechnologies regrettent que dans certaines académies, les inspecteurs n'aient toujours pas organisé de réunion pour évoquer les nouveaux programmes de PSE mis en place très rapidement (BO juillet 2009 pour rentrée septembre 2009).

Marie-Christine Leclerc intervient au sujet de l'enseignement de la formation SST (sauveteur secouriste du travail), dispensé en CAP et en BAC Pro. Celle-ci devrait être dispensée à des groupes d'un maximum de 10 à 12 élèves, ce qui rend cet enseignement pratiquement impossible dans des classes de 24 à 30 élèves.

Par ailleurs pose la question de la gratification qui devrait être accordée aux professeurs titulaires du 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) afin de valoriser et encourager les efforts fournis tout au long de l'année de leur formation, ainsi que leur volonté de vouloir travailler différemment avec un public spécifique.

A ce propos Bernard Capdupuy rappelle que pour les langues vivantes au collège ou au lycée, nous sommes opposés à un contrôle continu en cours de formation et que nous demandons un

examen final, avec des professeurs inconnus des élèves. M.Roser répond qu'il connaît bien notre position.

Sur ces questions M. Allal reconnaît le bien-fondé des critiques et annonce une réunion en janvier avec les recteurs pour réactiver l'offre de classes de CAP ; d'autre part une commission de la DEGESCO a été mise en place pour harmoniser les référentiels du CAP et du BAC pro. Quant à l'organisation horaire, et en particulier les dédoublements, celle-ci est du ressort des établissements, en particulier du conseil pédagogique qui doit s'efforcer de répartir les moyens horaires en fonction des besoins, dans le cadre de l'autonomie. Cette question concernant le système scolaire dans son ensemble, nous avons fait remarquer que l'autonomie ne pouvait guère constituer une véritable réponse à un traitement équitable de la population scolaire et que pour l'essentiel il s'agirait surtout de gérer une diminution des moyens en horaires et en personnels dans le cadre de rapports de force au sein des établissements ; qu'en est-il en effet des deux heures d'accompagnement élèves proposées en lycée général : celles-ci s'ajouteront-elles aux horaires d'enseignement ou bien seront-elles prélevées sur l'horaire de telle ou telle discipline a demandé Aleth Briat.

Elisabeth Cassou-Barbier est intervenue alors avec insistance sur la nécessité d'horaires identiques pour programmes identiques, il faut des programmes nationaux et des horaires cadrés nationalement. Ms Roser et Allal considèrent qu'il faut donner à chacun selon ses besoins, à quoi Elisabeth Cassou-Barbier répond que ceci serait sensé s'il s'agissait de donner des heures en plus de l'horaire national, en cas de besoin et qu'on ferait mieux de s'occuper de donner la possibilité de faire réussir les élèves avec des effectifs non pléthoriques et des groupes réduits pour permettre un travail plus efficace pour tous. Le rejet massif par les collègues des conseils pédagogiques montre selon elle que les dangers du renvoi de la responsabilité de la répartition horaires à ce cadre « négociatif » par MM. Roser et Allal n'est pas satisfaisant.

Sur ce point M. Allal n'a pu que déplorer les méfaits du « centralisme » en matière éducative et la difficulté des enseignants à « apprendre la liberté » comme le montre selon lui le comportement des citoyens des états totalitaires s'ouvrant à la démocratie (l'ex RDA probablement). Nous n'avons pas voulu engager une discussion sur cette question surtout sur la base de ce que son évocation pouvait présupposer concernant le sens et la conscience de la liberté des professeurs. Nous dirons simplement que pour nous la liberté et l'égalité sont mieux garanties par le respect de règles de droit clairement établies, que par un processus de « négociation » fondé sur un injonction managériale à l'« autonomie » et au « projet », dont certains effets dans des entreprises privées ont pu être récemment observés.

Concernant l'enseignement technologique, Francis Michaud de l'APSMS a rappelé son souhait que la voie technologique soit clairement distinguée de la voie professionnelle, en particulier à cause de l'ambiguïté pour les élèves concernant la nature des diplômes et ce sur quoi ils ouvrent : poursuite d'études ou processus d'insertion professionnelle. Sur ce point, M. Roser a évoqué la réforme des bacs techno, et en particulier STI, dont l'objet est la préparation aux études post-bac. Il s'agit d'éviter une formation « en tuyaux d'orgues » qui enferme les élèves dans un voie trop déterminée et de leur proposer une formation plus polyvalente susceptible de leur donner des outils d'analyse pouvant leur permettre d'aborder diverses formations, ainsi que de leur ouvrir la possibilité d'une voie d'excellence. Une plus grande lisibilité des parcours serait donc proposée associée à un accompagnement personnalisé des élèves. Concernant cette question de l'excellence, Francis Michaud a rappelé la demande constante et opiniâtre de l'APSMS de la création d'une agrégation de la discipline.

Pour finir, la situation du collège a été évoquée, en particulier la question de l'évaluation par compétences qui devient progressivement le cadre déterminant du contenu et des méthodes de la formation. Contrairement à M.Allal, nous pensons qu'il existe de réels effets pervers de la mise en place du livret de compétences : la dislocation des champs disciplinaires comme le montre le caractère transdisciplinaire de l'évaluation de l'histoire de l'art au Brevet, qui ne sera pas cantonnée aux professeurs spécialistes ainsi que ceux induits par la prédominance à terme, des compétences sur les connaissances. Pour Romain Vignest, le pilotage par l'évaluation inverse la logique même de la formation fondamentale qui est censée être dispensée au Collège et lui fait courir le risque d'une dérive consumériste : l'évaluation doit sanctionner la formation, et non la formation préparer à l'évaluation ; par ailleurs, la nature culturelle des enseignements littéraires est menacée en raison d'une part de l'explosion des cadres disciplinaires et d'autre part de la prééminence de la *compétence* sur la *connaissance* : certains IPR arguent du livret de compétences pour invalider les nouveaux programmes de français, fondés sur le retour de la grammaire et de la littérature au Collège. Pour Bernard Capdupuy, les professeurs craignent, que l'adoption de l'évaluation par compétences risque de provoquer un bouleversement de la pédagogie dont on ne peut mesurer à l'avance toutes les conséquences (par exemple le travail avec comme objectif l'évaluation risque de conduire au bachotage des tests). Il faudrait avant tout procéder à des expérimentations longues et analysées par les syndicats, les associations et pas seulement par le MEN. Il faudrait surtout arriver à un accord ce qui n'est actuellement pas le cas ce sans quoi c'est le principe même de la liberté pédagogique qui est menacé. Sur cette question que faute de temps nous n'avons pu

approfondir M. Roser a fait état des progrès dans l'élaboration des grilles et pense que nos critiques ne sont pas tout à fait justifiées.

Pour finir nous aurions aussi voulu aborder la question du développement de la précarité dans la profession et revenir sur celle du recrutement et de la formation. Bernard Capdupuy a pu néanmoins rappeler que, de même qu'il ne faut pas diminuer la liberté pédagogique des professeurs, dans le cadre d'objectifs définis par le Ministère, il ne faut pas non plus enlever aux étudiants de Master 2, qu'ils soient en Master d'enseignement ou en Master recherche, la liberté de changer d'orientation en cours d'année.

En guise de conclusion, nous reconnâtons que, sans avoir réellement apaisé certaines de nos inquiétudes, MM. Roser et Allal nous ont accordé un temps substantiel pour évoquer avec eux la quasi totalité des questions prévues et nous les en remercions.

Pour la Conférence :
Le secrétaire général
Philippe Blanc

Ont participé à la délégation :

- Irène Tromeur et Marie-Christine Leclerc de l'ANPBSE : Association Nationale des Professeurs de Biotechnologies Santé Environnement
- Yolande Barbier de l'APEMU : Association des Professeurs d'Education Musicale
- Aleth Briat de l'APHG : Association des Professeurs d'Histoire Géographie
- Romain Vignest de l'APL : Association des Professeurs de Lettres
- Elisabeth Cassou-Barbier de l'APPEP : Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public
- Francis Michaud de l'APSMS : Association des Professeurs de Sciences Médico-Sociales
- Charlotte Bernard de l'APV : Association des Professeurs de Vente
- Bernard Capdupuy de la SLNL : Société des Langues Néo-Latines
- Philippe Blanc, Secrétaire général de la Conférence